



Fonctionnement, ressources spécifiques & principes éthiques

Centre d'entraide à l'étude en environnement – 2^e cycle
- Hiver 2021 -



Fonctionnement, références et ressources spécifiques à votre centre d'entraide à l'étude

De nombreuses personnes œuvrent pour vous appuyer dans votre réussite au sein de votre centre universitaire de formation et de votre programme.

Ces personnes constituent, avec la personne responsable du centre d'entraide à l'étude, vos ressources de première ligne.

Voici les outils, les informations et les ressources spécifiques qui sont mis à votre disposition par votre centre d'entraide à l'étude.

1.1. Fonctionnement spécifique à votre centre d'entraide

- Le centre d'entraide à l'étude en environnement - 2^e cycle offre ses services à l'ensemble des étudiantes et des étudiants inscrits dans les cours de Droit de l'environnement (ENV 804) et Chimie de l'environnement (ENV 775 ou ENV 814). Ces cours sont offerts dans le cadre de la Maîtrise en environnement (différents cheminements), du DESS en gestion de l'environnement et de différents microprogrammes. Pour de l'aide pour d'autres cours que ceux mentionnés l'étudiante ou l'étudiant peut contacter la responsable.
- Les étudiantes et étudiants peuvent être inscrits au Campus principal à Sherbrooke, au Campus de Longueuil (à la formation régulière ou à la formation continue) ou en formation à distance. Le centre se veut un lieu virtuel où le tutorat pourra être offert par l'entremise de Teams. Vous pouvez télécharger Teams à partir du [site de l'université](#).
- Le calendrier indiquant vos disponibilités sera mis à la disposition des étudiantes et des étudiants à partir de [notre page web](#) (sera mise à jour au plus tard le 25 janvier). À noter que le centre sera en opération du 25 janvier au 30 avril (excluant la semaine de relâche).
- Les étudiantes et les étudiants devront prendre rendez-vous avec vous au moins 24 heures à l'avance pour une période de tutorat.
- Pour les statistiques du centre, vous devrez remplir une grille de participation pour chaque rendez-vous. Cette grille devra être acheminée par courriel à la responsable, à tous les vendredis.

1.2. Personnes référence pour le CUFÉ

Lors de votre implication au centre d'entraide à l'étude par les pairs, vous pourrez vous référer ou référer les personnes tutorées à des personnes ressources. Notamment :

1.2.1. La responsable du Centre d'entraide à l'étude en environnement 2^e cycle

Nancy Choinière, Conseillère à la formation en environnement
et développement durable - Programmes de 2^e cycle
450 463-8753 ou 819 821-8000, poste 61700
Nancy.Choiniere@USherbrooke.ca

1.2.2. Les enseignants des cours visés par le centre d'entraide à l'étude

Voici la liste du personnel enseignant des cours visés par le centre d'entraide à l'étude :

Cours	Lieu	Chargé de cours
ENV 804 Droit de l'environnement	Campus principal Sherbrooke Formation régulière Et Campus de Longueuil Formation continue	Pierre Poulin Pierre.Poulin@USherbrooke.ca
	Campus de Longueuil Formation régulière	François Lecomte Francois.Lecomte@USherbrooke.ca
	Formation à distance (FAD)	Prunelle Thibault-Bédard Prunelle.Thibault-Bedard@USherbrooke.ca
ENV 814 Chimie de l'environnement - avancée	Campus principal Sherbrooke Formation régulière et Campus de Longueuil Formation régulière	Marc Olivier Marc-J.Olivier@USherbrooke.ca
ENV 775 Chimie de l'environnement	Campus de Longueuil Formation régulière	François Lafortune Francois.Lafortune@USherbrooke.ca
	Campus principal Sherbrooke Formation régulière	Robert Toupin Robert.Toupin@USherbrooke.ca

1.2.3. Les autres ressources

L'étudiante ou l'étudiant tutoré peut en tout temps prendre rendez-vous avec sa conseillère pédagogique.

Campus principal et internationaux 819 821-8000	Campus de Longueuil 450 463-1835
Karine Vézina Karine.R.Vezina@USherbrooke.ca poste 61949	Geneviève Desroches (formation régulière) Genevieve.Desroches@USherbrooke.ca poste 61634
Judith Vien Judith.Vien@USherbrooke.ca poste 63636	Nancy Choinière (formation continue et FAD) Nancy.Choiniere@USherbrooke.ca poste 61700



Code d'éthique et d'engagement du tuteur - Centre d'entraide à l'étude en environnement, 2^e cycle -

Objectif

Ce code d'éthique et d'engagement vise à s'assurer que les activités du centre d'entraide à l'étude se déroulent dans un climat propice à l'entraide et au partage de l'expérience étudiante ainsi qu'au respect des personnes et de l'intégrité intellectuelle.

Principes

1. Présence

Dans le cadre de son implication bénévole auprès des étudiantes et étudiants du programme, la tutrice ou le tuteur s'engage à observer les principes suivants :

- 1.1. **Être et demeurer disponible à la période prévue** du rendez-vous.
- 1.2. **Si elle ou il ne peut se présenter**, tenter de se faire remplacer par un autre tuteur ou, s'il ne réussit pas, contacter la responsable du centre dans les plus brefs délais afin de l'aviser de la situation.

2. Respect et confidentialité

Pour un climat propice à l'entraide et à la collaboration, la tutrice ou le tuteur adhère aux principes suivants :

- 2.1. **Se montrer respectueux et courtois à l'endroit** de ses pairs, du personnel enseignant et de toute personne du CUFÉ impliquée dans le cadre du centre d'entraide.
- 2.2. **Porter attention aux répercussions de ses attitudes, gestes et paroles** sur les personnes soutenues dans le cadre de l'exercice.
- 2.3. **En cas de désaccord avec l'opinion des personnes mentionnées plus haut**, elle ou il doit faire preuve de considération et nuancer ses propos.
- 2.4. **Garder confidentielle toute information personnelle obtenue** et ne pas divulguer les renseignements personnels (nom, matricule, courriel, nature du problème ou autre) autrement qu'aux personnes autorisées.

3. Éthique et intégrité intellectuelle

Parce qu'il constitue un exemple à suivre, la tutrice ou le tuteur convient de :

- 3.1. **Faire preuve de rigueur intellectuelle** : Lorsqu'elle ou il répond à des questions, ne pas laisser croire qu'elle ou il détient toujours la bonne réponse. Ne pas réaliser de travaux d'études, entièrement ou en partie, pour le compte d'une ou d'un étudiant.
- 3.2. **Informé lorsqu'elle ou il estime être moins à l'aise dans une discipline ou un domaine** en particulier ou n'est pas en mesure de répondre à une question. Dans ces situations, diriger les personnes vers une ressource compétente.
- 3.3. **S'assurer de respecter le Règlement des études**, notamment ce qui touche aux règles concernant l'antiplagiat et informer la responsable du centre de toute tentative de plagiat dont elle ou il aurait connaissance.

Principes de fonctionnement, code de valeurs et d'éthique - Centre d'entraide à l'étude en environnement, 2^e cycle -

Objectif

Ce code de valeurs et d'éthique vise à s'assurer que les activités du centre d'entraide à l'étude se déroulent dans un climat propice à l'entraide et au partage de l'expérience étudiante ainsi qu'au respect des personnes et de l'intégrité intellectuelle.

Principes

1. Principes généraux

Tous doivent garder à l'esprit que ce service d'entraide n'est ni un substitut au travail d'un membre du personnel enseignant, ni un service d'aide aux devoirs et à la réalisation ou à la correction de travaux évalués, ni un substitut pour un ou plusieurs cours manqués.

2. Horaire et politique d'annulation

Dans le cadre du centre d'entraide :

- 2.1. **Tutrice, tuteur et personne tutorée doivent se présenter** à l'heure et selon les modalités convenues pour le rendez-vous.
- 2.2. **En cas de problème majeur**, la responsable du centre avisera de la fermeture temporaire du centre.

3. Respect et confidentialité

Pour un climat propice à l'entraide et à la collaboration, tutrice, tuteur et personne tutorée se doivent de :

- 3.1. **Faire preuve de respect mutuel.**
- 3.2. **Porter une attention réciproque aux répercussions de ses attitudes, gestes et paroles** sur les autres.
- 3.3. **En cas de désaccord**, faire preuve de considération et nuancer ses propos.
- 3.4. **Maintenir la confidentialité** et ne pas divulguer les renseignements personnels (nom, matricule, courriel, nature du problème ou autre) autrement qu'aux personnes autorisées.

4. Éthique et intégrité intellectuelle

Tutrice, tuteur et personne tutorée se doivent se respecter les règles d'éthique et d'intégrité intellectuelle, notamment :

- 4.1. **Faire preuve de rigueur intellectuelle :**
 - 4.1.1. La personne tutorée a le devoir de spécifier la matière sur laquelle elle souhaite travailler, d'être présente en cours (le centre d'entraide ne se substitue pas aux cours) et de se préparer à l'avance avec des questions à poser et en ayant effectué des travaux (ex. avoir fait des lectures et tenté de résoudre le problème).
 - 4.1.2. La tutrice ou le tuteur ne doit pas réaliser de travaux d'études, entièrement ou en partie, pour le compte d'une ou d'un étudiant.
- 4.2. **La tutrice ou le tuteur est en droit d'informer la personne tutorée lorsqu'elle ou il estime être moins à l'aise dans une discipline ou un domaine en particulier ou n'est pas en mesure de répondre à une question.** Dans ces situations, elle ou il dirigera la personne tutorée vers une ressource compétente.
- 4.3. **Tous doivent s'assurer de respecter le Règlement des études**, notamment ce qui touche aux règles concernant l'antiplagiat.